



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisans : retraites complémentaires

Question écrite n° 120113

Texte de la question

M. Éric Woerth appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur la retraite complémentaire obligatoire des artisans. Les associations d'artisans retraités estiment dérisoire la revalorisation dont leurs pensions ont fait l'objet en avril 2006 et demandent à ce que les modalités de revalorisation du point RCO prévues par décret soient modifiées afin qu'une évolution décente de leurs pensions leur soit garantie. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Éric Woerth](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120113

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2323

Question retirée le : 15 mai 2007 (Retrait pour cause de question identique)